ETHIQUE DE L’ENVIRONNEMENT : SEANCE 1

Information sur le cours :

3 notes : -une fiche de lecture sur un livre de la bibliographie : 4 novembre

* Un examen écrit le 9 décembre
* Le partiel

mail : paul.guillibert@univ-paris1.fr

Introduction :

L’éthique environnementale est un champ qui se développe à partir des années 1950 et 1960 à partir de la réflexion sur deux tendances historiques :

- la destruction par l’homme observé après la seconde guerre mondiale

- Les progrès techniques et leur impact sur la nature

Ce sujet est abordé dans un premier temps principalement par les philosophes étatsuniens dont beaucoup sont issus de la philosophie analytique. 1979 c’est la création d’un champ académique (revue, colloque,…)

**Pourquoi une éthique de l’environnement et quels sont les problèmes philosophiques ?**

1- La préservation de la nature

1ère réfutation du besoin d’une éthique environnementale : ce ne sont pas tous les hommes qui ravagent la nature. Réponse : vrai mais c’est aussi la seule espèce à le faire.

**Rockström** définie 9 à 12 limites planétaires = des perturbations massives de la biosphère (pollution industrielle, montée du niveau de la mer…).

Dans la mesure où toutes les actions humaines sont guidées par des normes et des valeurs morales, ce sont ces normes et ces valeurs qu’il convient de modifier.

C’est-à-dire la définition de ce qu’il est bien de faire ou non ainsi que la mise en place d’une méta éthique pour définir les critères normatifs du juste et de l’injuste. Pour **Callicot** c’est le fondement d’une méta-éthique des mœurs écologique dont il doit être question.

Nous partons de 2 présupposés : -1 : éthique de l’action, c’est-à-dire qu’il n’y a aucune action de l’homme qui n’ait pas une valeur morale (produit d’un jugement d’évaluation de ce qui doit être en fonction d’une certaine idée du bien) ou qui ne soit régis par des normes (règles de conduite pour l’action et la pensée)

-2 : besoin de nouvelles valeurs, si nos valeurs actuelles nous permettent de détruire l’environnement alors nous devons en élaborer d’autres.

À ces présupposés, on peut faire 2 objections : -1 : Nous n’agissons pas toujours selon des normes éthiques. En éthique environnementale, il y un postulat de la moralité des agents humains : même si nous agissons selon une mauvaise morale il y a quand même des critères d’évaluation. (*ex entrepreneur qui s’autorise à détruire la nature car ça lui permet d’augmenter son profit*). pour **J.Schumpeter** c’est la « destruction créatrice » avec de nouvelles activités économiques nous devons détruire d’autres choses mais c’est dans le processus de croissance économique.

-2 : Absence de prise en compte des autres sphères sociales. Le droit ou la politique permettent d’orienter et de réguler les comportements humains. La philosophie morale ne serait pas la sphère sociale privilégiée pour modifier les comportements. Les philosophes moraux opposent à cela qu’on ne peut changer les normes légales ou l’orientation des politiques publiques sans une modification première des principes moraux qui les guident.

2- Une éthique de l’environnement

En quoi avons-nous besoin d’une nouvelle éthique pour transformer nos valeurs morales ? Pouvons-nous seulement étendre notre éthique de l’humain au non humain ?

1973**, S.Routley** : l’homme n’a aucun scrupule à interagir avec la nature sauvage et en extraire ce qu’elle peut produire= autorisé par la morale dominante ( *fermier polluant*).

Il faut une nouvelle morale qui prenne en compte les entités naturelles. Dans la vision occidentale nous avons 3 manières de nous rapporter à la nature :

1. La position du despote : (majoritaire) la nature est à notre disposition)
2. La position de l’intendant : (minoritaire)l’homme doit garder ce qui lui a été confié.
3. La position du coopérateur : (minoritaire) l’homme laisse les processus naturels se faire et travaille à perfectionner ce qui lui a été confié.

Elles sont toutes en contradiction avec une éthique environnementale puisque cette dernière défend une nature sauvage et non une nature anthropisée où elle n’est pas prise pour elle-même mais pour ce qu’elle peut apporter à l’homme. « *L’éthique environnementale défend l’idée qu’il y ait des endroits de grandes valeurs sur terre avec lesquels l’homme ne doit pas interférer* » **Routley**.

**Selon Routley, trois principes guident la recherche d’une nouvelle éthique environnementale :**

1. nature sauvage/ wilderness : il faut avoir le moins de rapport possible avec la nature et laisser les processus autonomes se faire/ **objection** aucun part de la nature n’a pas déjà été modifié par l’homme + en parler s’est déjà la socialiser.
2. la nature a une valeur intrinsèque, pour elle-même et pas forcément pour nous. **Objection** c’est nous qui la valorisons avec nos jugements et nos évaluations
3. De part sa valeur intrinsèque il faut interagir avec elle le moins possible.

3- Le chauvinisme humain fondamental

Cf : **Routley** « Recueil de textes » texte 1 :

Adaptation de la règle d’or (=maxime d'action qui repose sur une logique de réciprocité et d'équité entre des sujets) : Respecter la dignité en ne portant pas atteinte à autrui.  « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu’on te fasse »

Le principe libéral qui vient avec la liberté dans sa définition occidentale= une remise en cause de l’équité et la réciprocité. Ce qui donne lieu à deux limites :

1. autorisation à faire ce qui n’est pas interdit par la règle= c’est une inversion de la règle d’or puisque la réciprocité devient seulement une limite à la règle (la liberté maximale).
2. on peut vouloir se faire du mal à soi-même ? avec le principe libéral il est interdit de nuire à soi même et à autrui mais cela exclu d’office tout ce qui est non humain.

Le principe libéral est positif car il autorise tout jusqu’aux limites+ c’est une inversion du principe de réciprocité, là où le principe de réciprocité est négatif car il interdit un certain nombre de chose pour aller avec la règle d’or. Cette inversion des principes amène un changement de la charge de la preuve. Dans le principe de réciprocité c’est celui qui lèse qui doit démontrer qu’il n’y a pas préjudice et dans le principe libéral c’est celui qui est lésé qui doit le démontrer.

Le chauvinisme humain : c’est le principe fondamental de la majorité des philosophies morales

= il est aussi présent dans la super éthique occidentale ce qui empêche donc toute compatibilité avec une éthique environnementale.

**Routley** présente 4 expériences de penser pour montrer cette incompatibilité :

1. expérience du dernier homme : un survivant à une catastrophe nucléaire qui cherche à détruire tous les autres êtres vivants restant. Avec le chauvinisme moral rien ne lui interdit.
2. expérience d’un groupe de derniers hommes : ils survivent à une catastrophe nucléaire et veulent détruire tous les êtres vivants pour des bonnes raisons (satisfaire leurs besoins, divertissement, religieux,…). Du point de vue morale ils peuvent le faire c’est dans leurs intérêts.
3. expérience de l’entrepreneur capitaliste : il survit avec ses usines et continue de les faire fonctionner et de vouloir faire du profit peu importe les dégâts. Selon la morale c’est une conduite permise (c’est déjà un certain nombre de pratiques dans le monde contemporain).
4. expérience espèce en voie de disparition : Si elles ne sont pas indispensables au fonctionnement de la biodiversité alors ce n’est pas grave si elles sont détruites. C’est acceptable du point de vue de la moralité.

**Les trois principes formulés par Routley vont ouvrir trois séries de problèmes dans les éthiques environnementales :**

1. **Existe-t-il une nature sauvage ?**
2. **Peut-on lui attribuer une valeur intrinsèque ?**
3. **Peut-on adopter un point de vue non anthropocentrique en morale ?**